

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04338 Numéro SIREN : 820 050 516 Nom ou dénomination : A.M.A Sciage
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 15367

AMA SCIAGE
8-10 RUE PAUL DE KOCK

93230 ROMAINVILLE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Activité principale de l'entreprise : Découpe de béton par sciage

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à Romainville
Le 30/06/2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	4 472	2 617	1 855	3 501	1 646	47.01
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières						
	Total II	4 472	2 617	1 855	3 501	1 646	47.01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	42 220		42 220	62 540	20 321	32.49
	Autres créances	14 466		14 466	4 539	9 927	218.70
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	99 774		99 774	68 896	30 878	44.82
	Charges constatées d'avance (3)				3 863	3 863	100.00
	Total III	156 459		156 459	139 839	16 621	11.89
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	160 931	2 617	158 315	143 340	14 975	10.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	30 000	30 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 000	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	106 878	57 179	49 699	86.92
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	13 540	49 699	36 159	72.76
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	153 418	139 878	13 540	9.68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 032	1 032	1 435	59.08
	Dettes fiscales et sociales	3 865	2 430		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 897	3 462	1 435	41.46
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	158 315	143 340	14 975	10.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 4 897 3 462

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	64 826		64 826	112 344		47 519	42.30
Chiffre d'affaires NET	64 826		64 826	112 344		47 519	42.30
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			64 826	112 344		47 519	42.30
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			20 965	20 614		352	1.71
Impôts, taxes et versements assimilés			1 135	1 248		113	9.06
Salaires et traitements			21 500	25 600		4 100	16.02
Charges sociales			10 406	12 336		1 930	15.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 646	971		675	69.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			3			3	
Total des Charges d'exploitation (II)			55 656	60 769		5 113	8.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 170	51 575		42 406	82.22
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 170		51 575		42 406	82.22
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0		0	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			0		0	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2		2	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			2		2	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			2		2	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 370		1 874		6 244	333.19
Total des produits (I+III+V+VII)	64 826		112 344		47 519	42.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	51 286		62 645		11 359	18.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	13 540		49 699		36 159	72.76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Ainsi, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 472		
TOTAL	4 472		
TOTAL GENERAL	4 472		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 472	
TOTAL			4 472	
TOTAL GENERAL			4 472	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	971	1 647		2 618
TOTAL	971	1 647		2 618
TOTAL GENERAL	971	1 647		2 618

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 647				
TOTAL	1 647				
TOTAL GENERAL	1 647				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
L'EXACT Pascale	100.0000	180			180
L'EXACT Alexis	100.0000	75			75
L'EXACT Maxime	100.0000	45			45

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au 31/12/2019, aucune provision n'a été comptabilisée.

A.M.A SCIAGE

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Exercice clos au 31 Décembre 2019

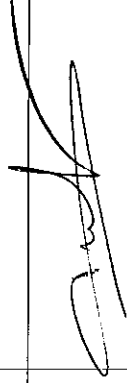
Certifié conforme à l'original
Le Président



A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville
Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

Feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire
En date du 30 Juin 2020

	Nombre d'actions	Droit de vote	Mandataire	Signature
Mme Pascale L'EXACT	180	180		
Mr Alexis L'EXACT	75	75		
Mr Maxime L'EXACT	45	45		
	300	300		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître trois actionnaires, sont présents ou représentés, totalisant 300 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 300 voix.

Le Président

A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville

Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille dix-vingt,
Le trente,
A 15 heures,

Les associés de la société A.M.A SCIAGE, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, divisé en 300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 8-10, rue Paul de Kock à Romainville (93230), sur convocation du Président.

Sont présents :

- **Madame Pascale L'EXACT**, actionnaire, 180 actions
Propriétaire de cent quatre-vingt actions
- **Monsieur Alexis L'EXACT**, Président actionnaire, 75 actions
Propriétaire de soixante-quinze actions
- **Monsieur Maxime L'EXACT**, actionnaire, 45 actions
Propriétaire de quarante-cinq actions

Seuls actionnaires de la société et représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Alexis L'EXACT, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13.539,66 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13.539,66 €

Total à affecter	13.539,66 €

AFFECTATION

Réserve légale	0,00 €
Report à nouveau	13.539,66 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 106 878,06 euros à 120.417,72 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 une rémunération brute de 21.500 €.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une rémunération brute mensuelle de 2 000 € pour le nouvel exercice ouvert à compter du 1^{er} Janvier 2020.

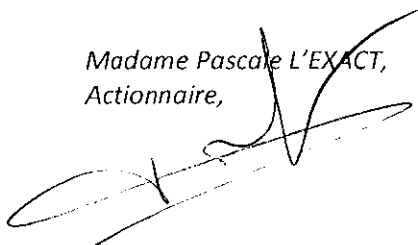
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

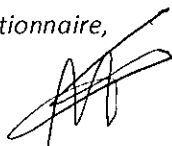
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait le 30/06/2020 à Romainville.

Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,



Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,



Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,



A.M.A SCIAGE

Rapport de gestion

Exercice clos au 31 Décembre 2019

Certifié conforme à l'original
Le Président



A.M.A SCIAGE

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros

Siège social : 8-10, rue Paul de Kock – 93230 Romainville

Numéro d'identification : 820 050 516 R.C.S. Bobigny

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

La société a été créée en 2016 avec un début d'activité le 01/04/2016. L'exercice clos le 31/12/2019 est le troisième exercice social.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

La SAS « A.M.A SCIAGE » a pour activité principale la découpe de béton par sciage, carottage, la démolition spéciale par robot et toutes prestations accessoires pouvant s'y rapporter, lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

L'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 s'est traduite par un chiffre d'affaires net de 112 344 € et par un résultat net comptable excédentaire de 46 699 €.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Nous n'envisageons pas d'évolution particulière pour l'exercice 2019.

MLP

- **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis le 31 Décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, un événement important est à signaler.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Ainsi, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS 31/12/2019		
Non échues		1 032 €
Echues à	1 à 30 jours	0 €
	31 à 90 jours	
	91 à 180 jours	
	181 à 365 jours	
	+ 365 jours	
Total des dettes fournisseurs		1 032 €

- **Faits caractéristiques de l'exercice.**

Néant

- **Activité en matière de recherche et de développement.**

Eu égard à l'article L 232-1 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- **Filiales et participations**

Néant.

- **Sociétés contrôlées**

Néant.

AL T/L R

RESULTATS – AFFECTATION

- **Examen des comptes et des résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, le chiffre d'affaires net s'est porté à 64 826 € contre 112 344 € l'année dernière.

Les charges des traitements et salaires sont de 21 500 €, contre 25 600 € l'an passé. Le montant des charges sociales s'élève quant à lui à 10 406 € pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 alors que pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 il s'élevait à 12 336 €. L'effectif est de 1 au 31 Décembre 2019.

Après dotations aux comptes d'amortissement à hauteur de 1 646 €, le résultat d'exploitation est de 9 170 € au titre de cet exercice.

Avec un résultat exceptionnel nul cette année comme l'an passé, le résultat net d'impôt de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 se solde par un bénéfice net comptable de 13 540 € après un impôt sur les sociétés de 1 376 €.

Au 31 Décembre 2019, le total du bilan de la Société A.M.A SCIAGE est de 158 315 €.

- **Proposition d'affectation du résultat.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 13.539,66 € au compte de report à nouveau pour la somme totale. Le compte « Report à nouveau », passera ainsi de la somme de de 106 878,06 euros à 120.417,72 euros.

- **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est précisé qu'il n'y a pas eu de sommes distribuées au titre de dividendes sur les deux premiers exercices.

- **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et les Associés ou le Président, n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

MLR

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

Au cours de l'exercice 2019, la rémunération brute accordée au titre de l'exercice clos au 31/12/2019 s'élève à 21 500 €.

Nous prévoyons d'attribuer une rémunération 2 000 € pour le nouvel exercice à compter du 1er Janvier 2020.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous tenons à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires que vous jugeriez utiles de nous demander.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers et de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Nom	Prénom	Nb actions	%
L'EXACT	Pascale	180	60 %
L'EXACT	Alexis	75	25 %
L'EXACT	Maxime	45	15 %

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons les mandats des dirigeants et des commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

Mandat du Président Mr L'EXACT Alexis

Nommée par acte de nomination le 01 avril 2019 et pour une durée illimitée.

Mandat du Directeur Général

Néant

Mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

Néant

Mandat du Commissaire aux Comptes suppléant

Néant

Fait le 15/05/2020 à Romainville.

*Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,*

*Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,*

*Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,*